



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-LEU

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022

DELIBERATION N° : 11/13102022

OBJET : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME – INFORMATION SUR LES SUITES DE LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE POUR L'ATTRIBUTION DES CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE EN VUE D'EXERCER UNE ACTIVITE ECONOMIQUE SUR LE DPM

Présents :	28
Procurations :	07
Votants :	/
Abstentions :	/
Oppositions :	/

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

Nombre des Conseillers en exercice : 38

Le Président de séance
Bruno DOMEN

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi treize octobre à dix-sept heures et vingt minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN – Maire.

Présents :

M.DOMEN Bruno (Maire)

Les Adjointes : M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint), Mme BERNON Nadège (2^{ème} Adjointe), Mme. DALLY Brigitte (3^{ème} Adjointe), M. LUCAS Philippe (4^{ème} Adjoint), M. BADAT Rahfick (6^{ème} Adjoint), Mme BELIN Gisèle (7^{ème} Adjointe), M. AUBIN Jimmy (8^{ème} Adjoint),

Les Conseillers Municipaux : Mme ALEXANDRE Marie née NJANJO, M. CODARBOX Jacky, Mme HAMILCARO Annick, Mme PLANESSE Nadine née PALAS, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, Mme DOMPY Brigitte, M. ELLIN Fabrice, Mme SORET Pascaline née GRONDIN, Mme VERMINARDI Mylène née GOAR, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, M. MULQUIN Christophe, Mme VION Marie Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, M. HODGI Claudio.

Absents représentés :

- Mme ANAMALE Marie-Claude (9^{ème} Adjointe) *procuration* à M. RENE David (Conseiller)
- M. MAILLOT Bertrand (10^{ème} Adjoint) *procuration* à Mme PLANESSE Nadine (Conseillère)
- M. ZETTOR Josian (Conseiller) *procuration* à M. DOMEN Bruno (Maire)
- M. LAURET Bruno (Conseiller) *procuration* à Mme LENCLUME Marjorie (Conseillère)
- M. FELICITE Roland (Conseiller) *procuration* à M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming (Conseiller)
- Mme SINAPAYEL Marie Josée (Conseillère) *procuration* à Mme VEMINARDI Mylène (Conseillère)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à M. LUCAS Philippe (4^{ème} Adjointe)

Absents :

Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère)
Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)
M. ABAR Dominique (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame DALLY Brigitte, 3^{ème} adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr)

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 - secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re



AFFAIRE N° 11/13102022**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME – INFORMATION SUR LES SORTES DE LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE POUR L'ATTRIBUTION DES CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE EN VUE D'EXERCER UNE ACTIVITE ECONOMIQUE SUR LE DPM***Direction Administration Générale / Service Réglementation***Le Maire expose :**

Dans sa séance du 30 juin 2021, le Conseil Municipal a validé les dispositions de la nouvelle convention entre l'Etat et la Commune pour la gestion du domaine public maritime, conclue pour 6 années et autorisé le Maire à mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence et de sélection préalable pour la délivrance des autorisations d'occupation du Domaine Public Maritime, ainsi que de délivrer lesdites autorisations sur le périmètre concerné.

La procédure de mise en concurrence a débuté courant du 4^{ème} trimestre 2021, par la publication d'un appel à candidature le 15 décembre de la même année pour les lots suivants :

- Lots 1 à 3 : Activité de petite restauration (rondavelles)
- Lot 4 : Activité de restauration (restaurant de la plage du centre-ville)
- Lots 5 et 6 : Activité de jeux de plein air à destination du jeune public (espaces nus)

En réponse à cet appel à candidature, le service a enregistré :

N° du lot	Nombre de candidatures reçues	Nombre de candidatures déclarées recevables	Nombre de candidatures déclarées irrecevables
Lot 1	5	2	3
Lot 2	4	1	3
Lot 3	5	2	3
Lot 4	8	7	1
Lot 5	2	1	1
Lot 6	2	1	1

Pour rappel, les cas d'irrecevabilité définis dans le cadre de cette procédure étaient :

- La rédaction ou la présentation des pièces du dossier dans une autre langue que la langue française ou dans une autre monnaie que l'euro ;
- Les candidatures transmises par mail ;
- La réception tardive du dossier après la date et l'heure limites ;
- La candidature d'une personne physique ou morale ayant une dette financière envers la ville ;
- Toute variante aux termes et conditions de l'entier dossier d'appel à candidature ;
- Les candidatures et offres inappropriées ;
- Les dossiers restés incomplets après le délai fixé pour leur complétude ;
- Les candidatures présentées à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements sur le lot, et en qualité de membre de plusieurs groupements ;
- Les candidatures sur plusieurs lots.

Au terme de cette procédure de mise en concurrence, qui est intervenue en juin 2022, une convention d'occupation temporaire (COT) d'une durée de 3 années sans possibilité de renouvellement tacite, a été signée avec les candidats les mieux classés sur chaque lot, avec prise d'effet à compter du :

- 1^{er} juillet 2022, soit un terme au plus tard au 30 juin 2025, pour les lots 5 et 6,
- 1^{er} août 2022, soit un terme au plus tard au 31 juillet 2025, pour les lots 1 à 3 et 4.

Sont donc attributaires desdites conventions d'occupation temporaire activité économique sur le domaine public maritime :

N° du lot	Activité du lot	Attributaire	Enseigne
Lot N° 1	Petite restauration	Daniel HOARAU	Snack Cap Azur
Lot N° 2	Petite restauration	Jérôme HOAREAU	Snack le Four à Chaux
Lot N° 3	Petite restauration	Dominique RAMSAMY	Snack Les surfeurs
Lot N° 4	Restauration	Frédéric MALLET	Restaurant Le Zat
Lot N° 5	Jeux de plein air à destination du jeune public	Sylvain VALLET	Les Ptit Dalons
Lot N° 6	Jeux de plein air à destination du jeune public	Jean Jacques MASSIAS	Massias Réunion Services

Ceci exposé, le Conseil Municipal est invité à prendre acte des informations ci-dessus.

Après lecture,
le Conseil Municipal,

- Prend acte des informations ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 20 OCT. 2022
Le Président de séance,



Bruno DOMEN